

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20200923-29-2020-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Séance du 23 septembre 2020

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (9) Mme TENENBAUM, Mme CHOLLET, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. AVENA, Mme AKPINAR-ISTIQUAM.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par M. HOAREAU), M. BERTHIER (représenté par Mme CHOLLET), M. MEZUI (représenté par Mme VIAN), M. FOUSSET (représenté par M. FOUILLOT).

Membres excusés : (4) Mme JACQUEMARD, M. JASPART, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE.

Date de convocation : 15 septembre 2020.

Délibération n° : 29-2020

Objet : Mise en place d'ateliers cuisine en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés et de leurs Aidants

La maladie d'Alzheimer ou toute autre maladie apparentée affecte de manière significative la vie de la personne atteinte mais aussi celle de son entourage familial.

RESEDA est un réseau de santé qui regroupe des professionnels impliqués dans la prise en charge des problématiques liées à la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées. Il est subventionné par l'Agence Régionale de Santé (ARS) depuis 2004. Le réseau joue un rôle d'expert et de coordination des acteurs, de formation des professionnels et d'harmonisation des pratiques, de sensibilisation du public et des Aidants.

Le CCAS propose des prestations, des services et des dispositifs dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale notamment en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés en les accueillant au sein de son centre de jour « Les Marronniers ». Il œuvre également en faveur des Aidants en proposant un « café des proches Aidants » en partenariat avec RESEDA et une formation à destination de tous les Aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée.

En 2018, RESEDA a sollicité le partenariat du CCAS et l'association Léo Lagrange afin de mettre en place à l'Espace Baudelaire, une fois par mois, des ateliers cuisine en faveur d'un groupe constitué de couples aidants/aidés pour la réalisation d'un goûter. A l'issue de l'atelier, les préparations seront dégustées par le groupe afin de créer un moment d'échanges entre les participants et les animateurs.

Il est à noter que l'Aidant peut choisir de ne pas participer à l'atelier cuisine s'il souhaite bénéficier d'un moment de répit, mais pourra rejoindre le groupe pour la dégustation.

Les objectifs de cette action étaient les suivants :

- Pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés :
 - * maintenir les capacités cognitives et motrices,
 - * stimuler la prise d'initiative, la praxie, la dextérité,
 - * entretenir une activité et la mobilité,
 - * renforcer le lien social et familial grâce à une activité réalisée dans une structure autre que médico-sociale.

- Pour les Aidants :
 - * prévenir le risque d'épuisement par le partage du quotidien de chacun,
 - * retrouver du plaisir à être ensemble en redécouvrant l'autre.

Une convention a été rédigée afin de formaliser la collaboration entre le Réseau RESEDA, le CCAS et l'association Léo Lagrange et de déterminer les conditions de mises en œuvre de ces ateliers à l'Espace Baudelaire.

Le CCAS, particulièrement sensibilisé à la problématique Alzheimer et au soutien des Aidants, a souhaité apporter sa contribution à cette action.

- Le **CCAS** s'est engagé à :

- * mettre à disposition un agent de la collectivité, en tant que cuisinier à titre gracieux, pour l'animation de cet atelier cuisine.

- **RESEDA** s'est engagé à :

- * assurer la promotion de l'action, sa logistique, le transport et la sécurité des participants,
 - * co-animer l'atelier cuisine.

- **L'espace Baudelaire de l'association Léo Lagrange** s'est engagé à :

- * mettre à disposition les moyens nécessaires au bon déroulement des activités en termes de locaux et de matériels.

Au regard du bilan positif de cette action en 2019, celle-ci est reconduite du 1er septembre au 31 décembre en 2020, le contexte sanitaire n'ayant pas permis le maintien des ateliers en début d'année.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent la convention entre le CCAS de Dijon, RESEDA et l'association Léo Lagrange ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention définitive avec RESEDA et l'association Léo Lagrange ainsi que tout acte et document à intervenir pour l'application de ces décisions.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1

Pour le Président et par délégation,



Antoine HOAREAU